

Affaire suivie par William ROSS
Tél : 05 62 00 72 88
Email : anc@reseau31.fr
Identifiant du dossier : 364999

FOMERAND ISABELLE
Rue d'Amplan
31510 MALVEZIE

Objet : Avis sur votre projet d'installation d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Madame,

Dans le cadre d'une demande de conception, vous avez déposé, auprès de nos services, un dossier de conception d'une installation d'ANC. Suite à l'examen de votre dossier, un avis a été établi par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Votre projet a ainsi été déclaré : CONFORME.

Pour accompagner la suite de vos démarches, vous trouverez ci-joint :

- l'avis technique sur votre projet, à conserver,
- l'attestation de conformité délivrée par le SPANC, pour la constitution de votre dossier de permis de construire, et faisant foi de la conformité de votre projet d'installation.

Une copie de ces documents est transmise ce jour à la mairie de MALVEZIE pour information.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.



Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION

D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DOCUMENT A CONSERVER / ENVOYER UNE COPIE A VOTRE ENTREPRENEUR

> Propriétaire

Coordonnées :

FOMERAND ISABELLE

Rue d'Amplan

31510 MALVEZIE

> Renseignements généraux

Identifiant du dossier : **364999**

Adresse du projet d'assainissement non collectif :

Rue d'Amplan

31510 MALVEZIE

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre

d'une demande de : Réhabilitation

Référence(s) cadastrale(s) : A656

Surface du terrain : 230 m²

Nombre d'équivalent-habitant(s) desservi par le dispositif : 5

Caractéristiques du bâtiment :

- Dénomination :
- Type : Maison individuelle
- Nombre de logement(s) : 1
- Nombre de pièce(s) principale(s) : 5
- Nombre de chambre(s) : 3
- Observation(s) :

Usage du bâtiment :

- Type de résidence : Résidence principale
- Activité :
- Occupation : Permanente
- Observation(s) :

> Avis technique

Date de l'avis : 21/06/2021

Dossier suivi par : William ROSS

> Caractéristiques techniques

Caractéristiques du site

Zonage assainissement :	Non Collectif
Raccordabilité au réseau collectif :	Sans objet
Alimentation en eau potable :	Réseau public
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non

Caractéristiques du terrain

Surface :	230 m ²
Terrain en pente :	Oui
Présence de nappe :	Non
Terrain inondable :	Non
Usage du terrain destiné à l'assainissement :	Sol nu
<i>Encombrement du terrain</i>	
> Jardin potager sur l'ANC :	Non
> Voie de circulation sur l'ANC :	Non
> Construction sur l'ANC :	Non
> Autre :	
Respect des distances recommandées :	Oui
Respect des distances réglementaires :	Oui

Caractéristiques du sol

Etude de sol réalisée :	Oui
Etude particulière :	Non

> Caractéristiques du projet

Description du projet déposé

Concepteur : M. FOMERAND

	Description	Dimensionnement
Filière agréée	AERO modèle Biocell 6 - Cabinet d'Ingénieurs Bokatec - 6 eq.hab	6 EH
Tranchée(s) d'infiltration - Rejet	Recevant les eaux de la filière agréée	L : 2 x 7,5 ml. = 15 m. / l : 0,7 m. / Prof : 0,5 m.

Avis du SPANC : Le projet n°364999 est déclaré CONFORME.

Conformité détaillée du projet déposé :

- Dimensionnement adapté à la capacité d'accueil : Oui
- Collecte des eaux correctement réalisée : Oui
- Superficie disponible suffisante pour le dispositif : Oui
- Respect des distances : Oui
- Dispositif adapté aux contraintes de sol : Oui
- Dispositif réalisable sur le terrain : Oui
- Dispositif techniquement compatible avec l'activité : Oui
- Dispositif techniquement compatible avec l'occupation : Oui
- Rejet possible : Non concerné



N'oubliez pas de nous contacter 15 jours avant le début des travaux pour planifier le contrôle de bonne exécution de votre dispositif avant le remblaiement.

Fait à Toulouse, le 21/06/2021

Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

Attestation de Conformité du projet d'installation d'un dispositif d'ANC

A JOINDRE A TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMENAGER

› Propriétaire

FOMERAND ISABELLE
Rue d'Amplan
31510 MALVEZIE

› Projet d'ANC concerné :

Identifiant du dossier : 364999
Adresse du projet d'assainissement non collectif :
Rue d'Amplan
31510 MALVEZIE
Référence cadastrale du projet: A656

› Références réglementaires :

Article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales
Article R 431-16 et R431-6 du code de l'urbanisme
Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif -, au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur en date du 14/06/2021, atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé :

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION

Descriptif du projet d'installation d'assainissement non collectif validé :
Filière agréée / AERO modèle Biocell 6 - Cabinet d'Ingénieurs Bokatec - 6 eq.hab / 6 EH
Tranchée(s) d'infiltration - Rejet / Recevant les eaux de la filière agréée / L : 2 x 7.5 ml. = 15 m. / l : 0,7 m. /
Prof : 0,5 m.

Nombre de pièces principales déclarées par le demandeur : 5 PP
et/ou Nombre d'équivalents-habitants déclarés par le demandeur : 5 EH

Fait à Toulouse, le 21/06/2021
Dossier suivi par : William ROSS
Tél : 05 62 00 72 88
Email : anc@reseau31.fr



Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'accord du SPANC. La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement, d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.